

**KIT DIAGNOSTIC AVORTEMENTS BOVINS :
FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS**

Elevage concerné (Nom, Prénom, Adresse)

N° de cheptel _ _ _ _ _ Vétérinaire Sanitaire

Commémoratifs :

Nombre de femelles mises à la reproduction dans le cheptel :

Nombre d'avortements recensés - dans les 30 derniers jours :

- dans les 9 derniers mois :

N° BV ayant avorté : _ _ _ _ _ Date d'avortement : _ _ / _ _ / 20 _ _

Stade de gestation : Commentaires :

Prélèvements joints (1) :

Tube sec Tube EDTA Ecouvillon endocervical Fragment d'encéphale Avorton
ou cotylédonnaire ou ponction cérébrale

Analyses demandées et techniques préconisées :

Maladies recherchées (techniques préconisées)	(1)	Coût total	Prise en charge	Coût final éleveur (en € H.T.)
<i>BVD (PCR)</i>		135,00 € HT	CRSSA (2) 101,25 € HT	33,75 € HT
<i>Chlamydiose (PCR)</i>				
<i>Ehrlichiose (PCR)</i>				
<i>Fièvre Q (PCR)</i>				
<i>Néosporose (PCR)</i>				
<i>Campylobactériose (PCR)</i>				
<i>Listériose (PCR)</i>				
<i>Salmonellose (PCR)</i>				
<i>BHV4 (PCR)</i>				
<i>Leptospirose (PCR)</i>				
<i>Anaplasma marginale (PCR)</i>				
Mycoses (Culture)		15,94 € HT	Suivi sanitaire approfondi 50 %	7,97 € HT
Autres à préciser :				Selon analyse choisie

Les analyses seront effectuées par le laboratoire sous réserve que les prélèvements adéquats soient joints et en bon état de conservation.

La prise en charge par le GDS dans le cadre de la CRSSA sera effective suite à la visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation si les seuils d'intervention sont atteints, si l'éleveur est cotisant à la CRSSA et à jour du paiement de ses cotisations (se référer au dos du document pour plus de détails).

Date : _ _ / _ _ / 20 _ _

Signatures :

L'éleveur

Le vétérinaire sanitaire

(1) Merci de cocher la case correspondante

(2) **La prise en charge est limitée à 3 animaux sur 12 mois par élevage**

Seuils d'intervention : 2 situations identifiées

- Avortements rapprochés dans le temps : 2 avortements sur 30 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel
- Avortements espacés sur une période maximale de 9 mois :
 - Moins de 100 femelles mises à la reproduction : dès le 3^{ème} avortement
 - Plus de 100 femelles mises à la reproduction : 3 avortements + 1 avortement par tranche de 30 femelles

Maladies faisant l'objet d'une prise en charge de 75 % dans le cadre de la CRSSA (voir au dos)

- | | | |
|----------------|----------------------|-------------------------|
| 1. BVD | 5. Néosporose | 9. BHV4 |
| 2. Chlamydie | 6. Campylobacteriose | 10. Leptospirose |
| 3. Ehrlichiose | 7. Listériose | 11. Anaplasma marginale |
| 4. Fièvre Q | 8. Salmonellose | |

Les recherches de brucellose et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.

Prélèvements à effectuer



Dans le cas d'une suspicion d'origine fongique, afin d'éviter toute contamination externe, il est demandé de recueillir le placenta in utero.

Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (idéalement moins de 24 heures), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur la vache ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement. **C'est l'objet de cette fiche de diagnostic direct avec une prise en charge 75 % dans le cadre de la CRSSA du Limousin.**
- Rechercher les anticorps chez les vaches ayant avorté depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par des vaches ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène (retours tardifs, métrites...) sans oublier les mères de veaux morts-nés. **Cela rentre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi avec une prise en charge de 50 % des frais d'analyses.**